



BOURGES

Le Maire,

Monsieur Guillaume LEROY
Président de l'association
Transparence Citoyenne
dada+request-45552-ad3b36cd@madada.fr

Direction Achats et Affaires Juridiques
Service juridique
Affaire suivie par Michèle PERNIER
Tél. 02 48 67 58 06
michele.pernier@agglo-bourgesplus.fr

Bourges, le

13 NOV. 2024

Objet : Réponse à votre demande de communication des notes de frais du Maire

Monsieur,

Vous avez sollicité par courriel, via le site internet madada.com, la communication des éléments suivants :

- « les notes de frais de déplacements du maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui ;
- les notes de frais de restauration du maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui ;
- les notes de frais de représentation du maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui ».

Bien qu'il ne s'agisse pas de notes de frais au sens comptable, il peut être précisé que la Ville de Bourges s'est acquittée depuis le début du mandat, et jusqu'au 30 septembre 2024, de la somme de 80 632,71 € au titre des frais de représentation, y compris les frais liés à Bourges Capitale Européenne de la Culture dans le cadre des délibérations n° 20 du 14 avril 2023 et n° 8 du 22 février 2024.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Yann GALUT



Hôtel de Ville

11, rue Jacques Rimbault • CS 50003 • 18020 BOURGES Cedex
Tél. 02 48 57 80 00 • Fax 02 48 65 00 77 • Internet : www.ville-bourges.fr